

Québec, le 8 janvier 2007

Madame Josée Primeau  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet :   Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des  
          infrastructures connexes

---

Madame,

Je donne suite à votre demande d'avis adressée à la Commission des biens culturels du Québec le 20 décembre dernier, concernant les impacts de l'implantation d'un terminal méthanier sur la préservation du caractère patrimonial de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans.

La Loi constitutive de la Commission des biens culturels du Québec prescrit de donner nos avis à la ministre de la Culture et des Communications. Nous nous devons de respecter notre ligne hiérarchique.

De plus, nos avis transmis à la ministre demeurent confidentiels jusqu'à ce que des décisions soient prises. Des groupes d'intérêt ont demandé à madame Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, que la Commission des biens culturels du Québec tienne des audiences publiques concernant le projet cité en objet. Puisque la *Loi sur le développement durable* stipule que votre bureau d'audiences doit tenir compte des dimensions patrimoniales et paysagères, vous êtes à même d'évaluer ces impacts en vous rappelant que la *Loi des biens culturels* ne prévoit pas d'aire de protection à un arrondissement historique.

Je vous remercie de votre intérêt et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

Le Président,



Mario Dufour